

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

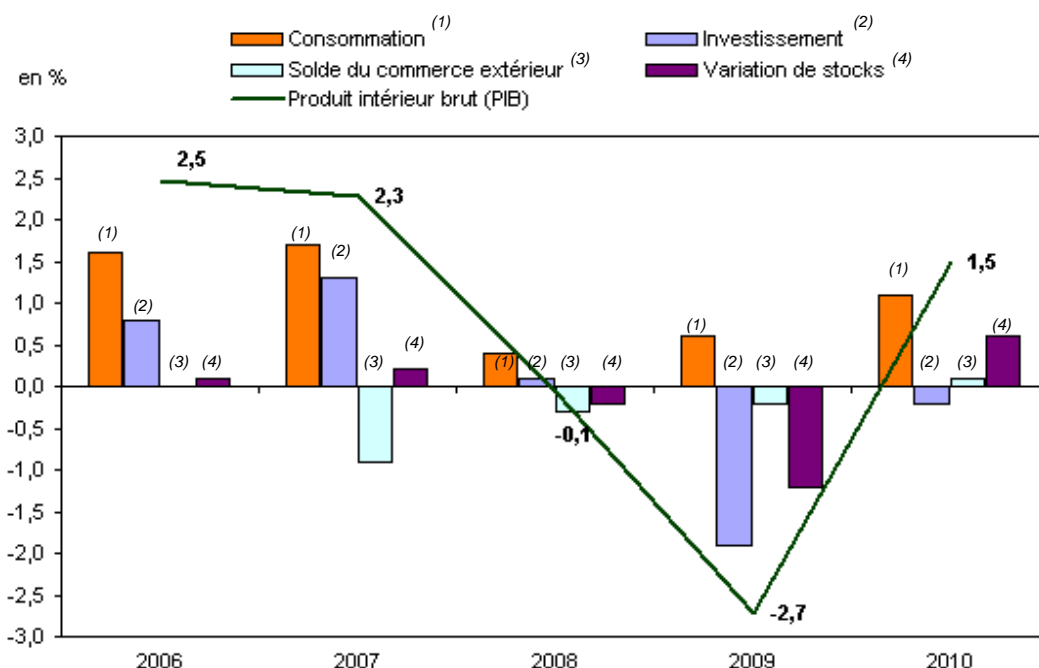
Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que la différenciation des produits peut être à l'origine d'une compétitivité hors prix. (3 points)
2. En quoi la solidarité organique se distingue-t-elle de la solidarité mécanique chez Durkheim ? (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Question : Vous présenterez le document puis montrerez comment il permet d'expliquer l'évolution du PIB en 2010.

Contributions à l'évolution du PIB en volume
(en points de PIB)



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Quels sont les effets de l'évolution de la structure des professions sur la mobilité sociale ? Vous répondrez à cette question à l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances.

DOCUMENT 1

Table de mobilité en France en 2003
En % sauf ligne et colonne effectifs en milliers

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père							Effectif fils
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	ensemble	
Agriculteur	88 22	2 1	1 0	1 0	1 0	7 1	100 4	285
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	12 6	29 21	6 6	10 8	7 7	36 8	100 9	619
Cadre et profession intellectuelle supérieure	8 9	14 22	24 52	20 33	11 22	23 10	100 19	1317
Profession intermédiaire	11 17	12 24	9 26	16 33	11 28	41 23	100 24	1690
Employé	13 9	10 9	5 6	9 9	14 17	49 12	100 11	770
Ouvrier	18 37	9 24	2 9	6 17	7 26	58 46	100 34	2364
Ensemble	16 100	12 100	8 100	11 100	9 100	43 100	100	
Effectif pères	1143	870	591	800	644	2998		7045

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 2003

Lecture : en 2003, 7 045 000 hommes âgés de 40 à 59 ans ont un emploi ou sont d'anciens actifs occupés. Parmi eux, 2 364 000 sont ouvriers, soit 34 % des hommes de cette classe d'âge. Plus généralement, dans chaque case, le premier chiffre indique l'origine et le second chiffre indique la destinée : 2 % des ouvriers sont fils de cadres et 9 % des fils de cadres sont ouvriers.

Source : Insee, enquête FQP, 2003.

DOCUMENT 2

La stabilité sociale (immobilité ou hérédité sociale : même catégorie d'origine et de destinée, position sur la diagonale du tableau) est généralement importante, bien que variable selon les catégories et les époques. Des flux de mobilité non négligeables apparaissent cependant, qui ne se distribuent pas n'importe où dans les cases du tableau*. Les cas de mobilité ascendante sont plus nombreux que ceux de mobilité descendante. Les cas de mobilité modérée, entre des catégories relativement proches par leur niveau social, sont plus importants que ceux qui associent des catégories socialement très différentes : les trajets de mobilité sont plutôt courts que longs. Enfin, les situations de mobilité peuvent s'expliquer largement par les changements de la structure sociale (part des différentes catégories dans la population) entre les générations, qui se traduisent par les différences entre les deux marges (structures des origines et des destinées) du tableau.

Dominique Merllié, in « les mutations de la société française », *Les grandes questions économiques et sociales*, Repère, La Découverte, 2007.

* Table de mobilité.

DOCUMENT 3

Si la dégradation des perspectives de mobilité intergénérationnelle pour les cohortes nées au tournant des années 1960 est ainsi généralisée aux enfants de toutes les origines sociales, c'est en grande partie parce que ces générations font face à une évolution moins favorable de la structure sociale. En effet, si la part des cadres et professions intermédiaires avait augmenté de 6,1 points entre 1964 et 1977, la hausse n'est plus que de 3,7 points entre 1983 et 1997, période à laquelle les générations nées au tournant des années 1960 font leur entrée sur le marché du travail. [...]

En réalité, ce sont les effets de la crise économique qui s'installe dans les années 1970 qui expliquent la dynamique moins favorable de la structure sociale. Le calcul de l'évolution moyenne du PIB et du taux de chômage lors des cinq années qui suivent la fin des études des générations successives permet d'établir de manière plus précise le lien entre leurs perspectives et l'évolution des indicateurs macroéconomiques. Les individus nés dans les années 1940 qui entrent sur le marché du travail alors que les Trente glorieuses battent leur plein bénéficient d'une situation privilégiée. La situation se dégrade pour les individus qui naissent au milieu des années 1950, mais ce sont ceux qui naissent au début des années 1960 qui font face à la situation la plus dégradée : lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, la croissance n'est que de 1,4 % par an. Quant à la génération suivante, elle retrouve, avec une croissance de l'ordre de 3 %, une situation comparable à celle du milieu des années 1950. Le constat est encore plus simple pour le taux de chômage : plus on avance dans le temps, plus les générations sont confrontées à un taux de chômage élevé. Lorsque la génération 1944-1948 arrive sur le marché du travail, le taux de chômage est inférieur à 2 %. Il est de 8 % pour la génération 1959-1963 et de 10 % pour celle née entre 1964 et 1968. La dégradation généralisée des perspectives de mobilité sociale à laquelle sont confrontées les générations nées après les années 1940 s'explique en partie par la dynamique moins favorable de la structure sociale. Il est cependant paradoxal qu'elle se produise en dépit de l'élévation sensible du niveau d'éducation.

Camille Peugny, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, n° 410, 2007.